

Projet éducatif communal – Septembre 2024



# PROJET EDUCATIF

Commune d'Eschau

La commune d'Eschau a souhaité se saisir de l'occasion constituée par l'échéance du Projet Educatif Communal pour engager l'élaboration d'un nouveau document stratégique et structurant, en résonance avec la Convention Territoire Globale (CTG) que nous avons signé avec la CAF, et les missions que nous nous sommes fixées pour les années à venir.

Accompagner le développement démographique de la commune, construire un avenir pour nos enfants, accompagner les jeunes à devenir des adultes responsables, être aux côtés des familles, constituent les axes forts de notre engagement municipal.

Pour cela, la Commune d'ESCHAU poursuit une démarche entamée il y a déjà plusieurs années, et qu'elle souhaite résolument transversale, en mobilisant l'ensemble de ses politiques et moyens dédiés. Enfance, petite enfance, scolaire, périscolaire et jeunesse sont les services qui portent ce projet éducatif avec les élus, mais en y associant également tous les autres, qu'ils soient en lien avec la culture, les séniors, la vie associative et sportive, ou l'environnement, par exemple.

Notre action politique va au service des enfants, des jeunes et des familles. Cette politique volontariste se retrouve dans les moyens financiers que la commune consacre pour l'atteinte de ces objectifs. Ainsi, en 2023, la commune a consacré 1,989 million € de ses dépenses dans le domaine de l'enfance et de la jeunesse, soit près de 41% de son budget global de fonctionnement.

L'objectif essentiel de notre projet est de faire de la réussite scolaire et éducative une chance pour tous et un levier de réduction des inégalités.

Le Maire,  
Yves SUBLON



## INTRODUCTION

Au quotidien, l'équipe municipale contribue à créer un environnement favorable à l'épanouissement des enfants, des jeunes, soutient les associations et développe des services pour accompagner l'évolution des modes de vie des familles.

Ces services municipaux dans le domaine de l'enfance et de la jeunesse sont :

- La Petite Crèche « Les Galipettes »
- Le RPEI Relais Petite Enfance Intercommunal « Le Gentil'Home »
- Le pôle scolaire/périscolaire qui regroupe l'accueil de loisirs Les Petits Loups et les ATSEM des deux écoles maternelles de la commune (Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles),
- L'animation jeunesse par délégation de service public à la FDMJC (Fédération Des Maisons des Jeunes et de la Culture), à travers une convention, entrée en vigueur en 2026, et reconduite tous les 3 ans,

Pour mieux répondre à l'évolution des besoins des familles, la commune souhaite renouveler son engagement en élaborant un nouveau projet éducatif à destination de ses services, de la petite enfance à la jeunesse.

Le projet éducatif constitue un cadre formalisé destiné aux acteurs intervenant dans les structures d'accueil de la petite enfance à la jeunesse. Celui-ci, leur permet d'exercer leurs missions et responsabilités de manière conjointe et complémentaire. Il représente la base des différents projets pédagogiques.

Garant de la politique enfance-jeunesse de la commune, l'équipe municipale a pour rôle de formaliser ses valeurs éducatives à travers ses services.

Ces valeurs sont :

- L'épanouissement de l'enfant et du jeune
- L'acquisition progressive de l'autonomie
- La citoyenneté
- Le respect de l'environnement

Celles-ci sont le fondement de toutes activités développées sur notre territoire, dans le cadre de nos différentes structures, que ce soit à notre initiative ou à celles de nos partenaires locaux (associations, familles) ou de nos partenaires institutionnels : la Caisse d'Allocations Familiales, le Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDJES), le Conseil Départemental, l'Etat.

Ces valeurs sont interdépendantes et complémentaires. Il est donc essentiel de les prendre en compte simultanément dans les actions éducatives.

C'est par cette formalisation des valeurs éducatives que l'équipe municipale pourra :

- ✿ Recenser, évaluer régulièrement et prendre en compte les besoins de l'enfance et de la jeunesse dans une cohérence du parcours éducatif, de la petite enfance à l'adolescence
- ✿ De mettre en place et entretenir une dynamique de concertation, de réflexion, d'information avec et entre les parents, les enseignants, les acteurs professionnels de l'enfance et de la jeunesse
- ✿ D'articuler les différents projets existants sur la commune : partenariats, passerelles entre les services

Ainsi, il convient d'organiser les conditions d'articulation des différentes politiques publiques et des dispositifs qui permettent de les mettre en œuvre.

Ce travail de mise en cohérence passe notamment par une meilleure inscription de l'ensemble des actions dans une démarche de projet (définition des besoins, des objectifs éducatifs partagés, des moyens y concourant et de l'évaluation).

La commune a mis en place une convention territoriale globale (CTG) dans une démarche fondée sur le partenariat avec la Caf, en lien avec les communes voisines, pour renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des services

mis en place pour les habitants de notre territoire. Nos actions, définies d'après le diagnostic des besoins réalisé conjointement avec la CAF, couvrent la petite enfance, l'enfance et la jeunesse, le soutien à la parentalité, l'animation de la vie sociale, pour citer les axes essentiels de cette convention.

## DES ORIENTATIONS PRIORITAIRES

La commune a la volonté, de mettre l'accent sur les orientations suivantes et de mettre en synergie les acteurs institutionnels et associatifs à l'échelle de son territoire. Elle souhaite développer des passerelles et faciliter les projets engageant tous les services.

### **1. Développer l'action conduite dans le champ de la petite enfance à la jeunesse :**

- ☞ Répondre à la diversité des besoins.
- ☞ Permettre aux parents de disposer d'un choix effectif en matière de modes d'accueil.
- ☞ Préparer et accompagner l'entrée à l'école, au collège.
- ☞ Prévenir : observer, écouter, détecter, orienter les enfants et leurs familles.
- ☞ Participer à l'épanouissement des enfants et des jeunes et les soutenir dans la construction de leur vie d'adultes.

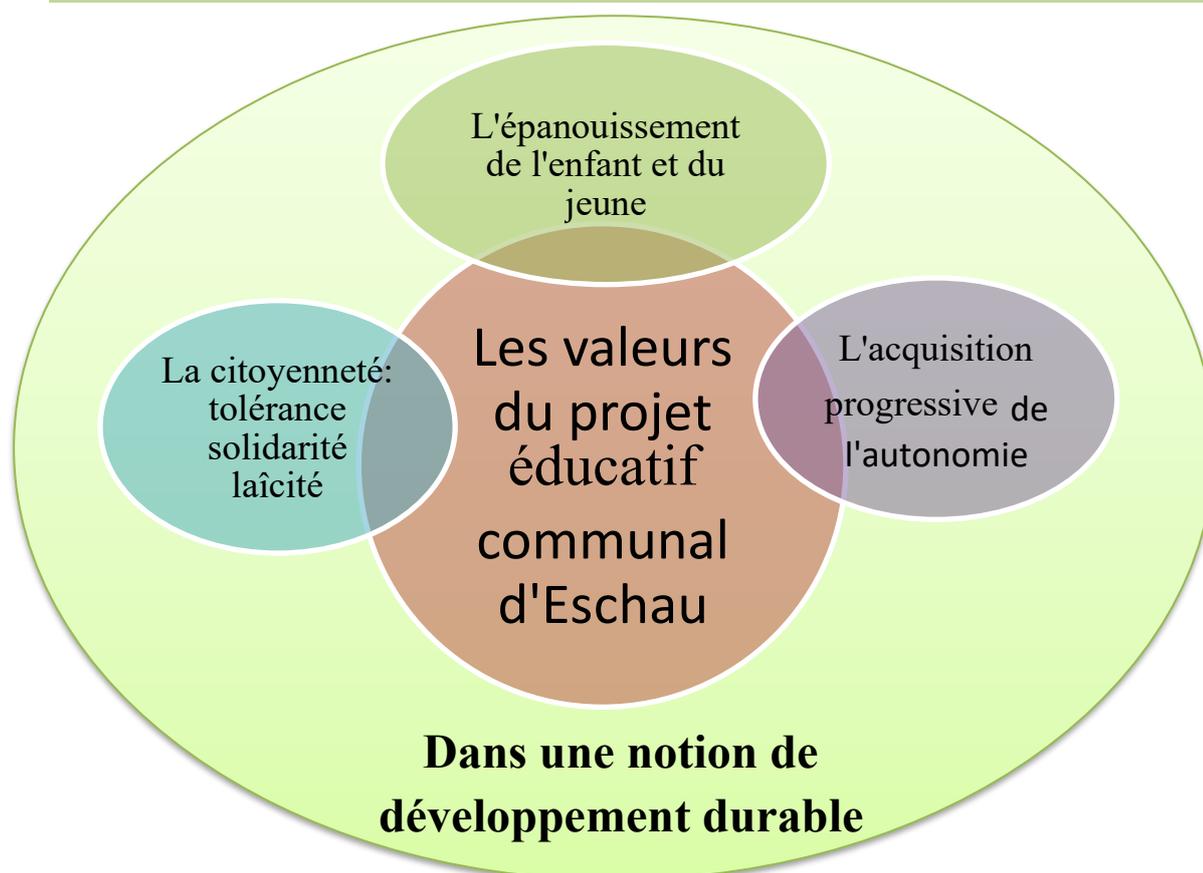
### **2. Développer des relations de coopération éducative avec les parents :**

- ☞ Aider les familles à concilier vie sociale, vie professionnelle et éducation des enfants
- ☞ Développer toute action favorisant la coopération, l'expression, l'information, l'écoute et l'implication des parents dans les différentes structures d'accueil
- ☞ Favoriser l'émergence de « comités de pilotages de parents »

### 3. Affirmer et mettre en œuvre une politique en direction de l'ensemble de la jeunesse :

- Accompagner les préadolescents dans des parcours favorisant l'engagement et l'ouverture à la vie citoyenne
- Préparer dans les meilleures conditions leur intégration sociale et leur insertion professionnelle
- Concevoir et mettre en cohérence une large proposition de dispositifs d'animations

#### DES VALEURS INTERDEPENDANTES



Pour que le Projet Educatif Local se traduise comme un véritable parcours éducatif cohérent de la petite enfance à l'âge adulte, il est indispensable d'en préciser les valeurs éducatives au regard de la spécificité du public accueilli ou accompagné.

## DES VALEURS EDUCATIVES

Ces orientations prioritaires s'organisent à travers les valeurs éducatives de la Commune :

- ✻ L'épanouissement de l'enfant et du jeune
- ✻ L'acquisition progressive de l'autonomie
- ✻ La citoyenneté
- ✻ Le respect de l'environnement

## L'EPANOUISSEMENT DE L'ENFANT ET DU JEUNE

L'épanouissement de l'enfant est d'abord conditionné par la prise en compte de ses besoins physiques, affectifs, et sociaux, que ceux-ci soient exprimés ou qu'ils soient relatifs aux caractéristiques particulières liées à son âge ou à sa spécificité sociale et culturelle.

### **Dans les structures d'accueil et de loisirs, des organisations doivent être pensées pour :**

Permettre à chaque enfant et à chaque jeune de pouvoir s'épanouir au niveau personnel, condition indispensable pour aller vers les autres et donc mieux s'inscrire dans la société.

*Cela suppose :*

- ✻ *Une diversité et une richesse dans ce qui lui est proposé afin que l'enfant puisse enrichir son horizon culturel et qu'il puisse faire des choix éclairés à partir de sa propre sensibilité.*

- ✿ *Un accompagnement éducatif sécurisant lui permettant de se dépasser dans ce qu'il fait, condition pour qu'il mesure ce dont il est capable à un moment donné.*
- ✿ *Une prise en compte de son point de vue et une réponse appropriée de la part des adultes dans un souci d'accompagnement individualisé. Cet accompagnement est indispensable pour permettre à tout individu de prendre part à la vie collective.*

Mettre en place des repères stables (temps, relations, rituels et lieux) et d'appropriation de limites (droits et devoirs, règles établies ou négociées et formalisées).

*Cela suppose de respecter les besoins fondamentaux des enfants et des jeunes, en adaptant le rythme des activités et l'aménagement des espaces* **ACQUISITION PROGRESSIVE DE L'AUTONOMIE**

### **L'autonomie n'est pas synonyme de laisser-faire**

Quel que soit son âge, l'enfant, le jeune, construit son rapport au monde dans des actions et des expérimentations.

L'autonomie c'est être capable pour l'enfant d'intérioriser les règles, les limites, et les interdits afin de se réaliser pleinement pour son devenir. C'est aussi la possibilité d'expérimenter, d'acquérir des compétences, des connaissances, pour comprendre et pouvoir agir seul, et/ou en interaction avec les autres.

Dans les structures d'accueil et de loisirs, l'enfant, le jeune a besoin de s'affirmer, de décider et d'être maître de ses actes. Il faut :

- ✿ Laisser à l'enfant, au jeune, la liberté d'entreprendre, de choisir son activité selon son intérêt et ses propres besoins.
- ✿ Accompagner l'enfant dans son quotidien plutôt que de faire à sa place

- ✿ Lui donner des responsabilités, il peut aider l'adulte dans certaines tâches : ranger le matériel, préparer une activité, apporter un jouet à un enfant qui ne peut pas se déplacer.
- ✿ Lui permettre de construire son rapport au monde au travers d'actions et d'expérimentations.
- ✿ Aménager des espaces et des temps, accessibles, qui facilitent la prise d'initiative et de responsabilité, d'expression de ses désirs et besoins

Il est du devoir des équipes encadrantes, de veiller au bon développement de l'enfant en traduisant et en comprenant ses attitudes, ses comportements et en y donnant une réponse appropriée.

## **LA CITOYENNETE :**

« La liberté ne peut exister que s'il y a des règles » P. Emile DUCLAUX

Tous les êtres humains sont égaux en dignité, quel que soit leur âge, leur sexe, leur origine, leur conviction, leur culture, leur situation sociale.

Il est essentiel d'accorder à chacun la même dignité en respectant son unicité et ses différences.

Cela se traduit à travers la laïcité, la tolérance, la solidarité.

### **Laïcité**

La laïcité est le socle de la citoyenneté, elle est garante de la liberté de conscience et contribue à la dignité de la personne et à l'égalité d'accès aux droits.

Pour nous élus de la collectivité, la laïcité est un facteur essentiel d'émancipation, de libération des individus, de création de lien social et d'unité.

Les enfants et les jeunes, en collectivité, évoluent ensemble dans un même lieu de vie et souvent pour plusieurs années. Là, apparaît la part nécessaire d'individualité à conserver dans le processus de socialisation : prendre en compte la collectivité, nécessite de prendre en compte l'individualité de chacun pour permettre une réelle socialisation.

### **Tolérance**

Dans une dimension sociale, la tolérance implique que chacun accorde à autrui la possibilité d'être différent comme une source d'enrichissement personnel. L'enfant et le jeune doivent pour cela être à l'écoute des autres.

Apprendre à comprendre (ce qui ne veut pas dire forcément accepter) l'autre doit se faire en lien avec les valeurs et les principes permettant à chacun de vivre en société.

### **Solidarité**

Au travers de ses expériences collectives, l'enfant et le jeune doivent pouvoir développer un esprit de solidarité dans des situations diversifiées. Cela suppose : échanger, partager, construire et faire avec les autres. Cette coopération donne l'occasion de s'aider, s'entraider, prendre appui sur les compétences des uns et des autres ; autant de situations qui permettent d'acquérir le sens de l'intérêt collectif.

Faciliter l'engagement des enfants ou des jeunes, c'est également les inciter à participer et à s'investir dans des actions intégrées à la vie de la commune en développant les accompagnements nécessaires.

C'est à travers les structures communales mises en place que nous avons pour objectif de permettre aux enfants et aux jeunes d'accroître leur autonomie, leur liberté et d'agir au sein d'une société pour plus d'égalité et de solidarité.

**Dans les structures d'accueil et de loisirs, des organisations doivent être pensées pour :**

- ✿ Favoriser les relations intercommunales de la petite enfance à la jeunesse.
- ✿ Promouvoir l'action des services par les différents moyens de communication : Presse, site internet, affichage, journées de rencontre avec les familles, bulletin municipal...
- ✿ Favoriser le développement de la citoyenneté en s'appuyant sur les règles et le fonctionnement de la vie en collectivité et en favorisant le respect de l'autre, l'ouverture vers l'autre et l'entraide.
- ✿ Créer les conditions de l'acquisition de l'esprit critique, du développement du « faire et agir » ensemble, créer une dynamique de concertation en organisant des temps et des espaces nécessaires pour accompagner les différentes demandes et besoins de chacun.
- ✿ Respecter les principes qui fondent la laïcité : la liberté de conscience, le respect des droits humains et la diversité culturelle.
- ✿ Promouvoir et soutenir les actions intergénérationnelles. (Semaine bleue, rencontres avec les structures de résidents seniors de la commune...)
- ✿ Développer et soutenir les actions de prévention de conduite à risque.

- ✿ Développer l'intégration des enfants atteints de troubles de la santé ou de handicap.
- ✿ Promouvoir l'implication des jeunes dans la vie associative et dans la vie sociale de proximité.
- ✿ Promouvoir des actions de solidarités (collecte pour les restos du cœur, la banque alimentaire...)
- ✿ Être un lieu « ressource », de découverte, de formation ou de reconversion professionnelle

## **RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT :**

Consciente de sa responsabilité envers les générations futures, la commune d'Eschau est engagée, depuis maintenant plusieurs années, dans une démarche de développement durable, qui associe l'ensemble des acteurs locaux.

Dans un souci d'exemplarité, la Ville d'Eschau se devait d'engager les services communaux dans une démarche de réduction des déchets et d'économie.

Les questions de l'éducation à l'environnement sont ainsi pensées dans une conception globale des temps de vie (écoles, périscolaire, Loisirs, et en particulier au sein des loisirs collectifs).

Ce qui importe, c'est qu'elles favorisent des situations où les enfants, les jeunes seront actifs, acteurs, où les activités auront du sens et seront en prise avec la réalité.

Cela se traduit par de multiples actions sur le terrain, parmi lesquelles :

- mise en place du tri sélectif (renforcé depuis la généralisation du tri à la source en niveau de l'Eurométropole de Strasbourg, début 2023)

- mise en place de points de collecte de biodéchets (pour la population, mais y compris dans les services de la commune).
- lutte contre le gaspillage alimentaire (pédagogie mise en œuvre au sein des services enfance et jeunesse et dans les écoles).
- compostage (point de compostage dans les écoles, l'accueil périscolaire et de loisirs) et potager (accueil périscolaire et de loisirs)

## **DES PROFESSIONNELS AU SERVICE**

### **DE L'ENFANT ET DU JEUNE**

Ce projet éducatif, est la référence pour toutes les équipes exerçant dans les structures d'accueil et sert de piste de travail pour l'élaboration des projets pédagogiques de chaque structure.

En concertation avec les équipes professionnelles, les responsables du Pôle Scolaire/Périscolaire, de la Petite Crèche Les Galipettes, du Relais Petite Enfance Intercommunal (RPEI le Gentil'Home), et de l'Animation Jeunesse auront pour mission de rédiger, de mettre en œuvre et d'évaluer les projets pédagogiques des structures communales.

Les compétences et qualifications des responsables sont garantes de l'organisation de l'accueil, la traduction du projet éducatif, et le recrutement d'une équipe en adéquation avec le projet et le public accueilli. Direction, équipe d'animation ou agents attachés au service, chacun a une responsabilité pour mettre en œuvre ce projet.

La municipalité veille à la qualification du personnel et au taux d'encadrement pour assurer l'accueil des enfants et/ou des jeunes, et l'accompagnement des parents.

Les bonnes conditions d'encadrement ou d'accueil au sein des structures passeront obligatoirement par :

- ✱ Des locaux adaptés et respectant les normes réglementaires en vigueur
- ✱ Des temps de concertation et de travail en commun organisés et respectés.
- ✱ Une direction accompagnatrice et formatrice au sein de son équipe. Celle-ci veillera à l'équilibre et la complémentarité des compétences de chacun lors des recrutements.
- ✱ Un maintien de la qualité professionnelle des équipes par un accès facilité et encouragé à la formation

## LES STRUCTURES

### **La Petite Crèche « Les Galipettes »**

Les missions et le fonctionnement de la Petite Crèche « Les Galipettes » sont règlementés par le décret du 1er août 2000 (modifié celui du 20 février 2007, du juin 2010, et mis à jour par le décret n°2021-1131 du 30 août 2021).

Conformément aux dispositions réglementaires :

« Les établissements et les services d'accueil non permanent d'enfants veillent à la santé, à la sécurité, au bien-être et au développement des enfants qui leur sont confiés. Dans le respect de l'autorité parentale, ils contribuent à leur éducation. Ils concourent à l'intégration des enfants présentant un handicap ou atteints d'une maladie chronique qu'ils accueillent. Ils apportent leur aide aux parents pour favoriser la conciliation de leur vie professionnelle et de leur vie familiale. »

Selon sa nouvelle nomination, la petite crèche « Les Galipettes » respecte la Charte Nationale pour l'accueil du Jeune Enfant. Depuis l'ordonnance des services aux familles du 19 mai 2021, la charte nationale pour l'accueil du jeune enfant est une référence commune à tous les modes d'accueil du jeune enfant (article L214-1-1 du Code de l'action sociale et des familles).

L'engagement pris auprès de la CAF, à travers la CTG, garanti la continuité des actions en place et notamment l'application de la Prestation de Service Unique (PSU).

La PSU contribue :

- à la mixité des publics accueillis
- permet de répondre aux besoins des familles dans un souci d'accessibilité à tous
- favorise l'épanouissement de l'enfant et garantit la qualité de l'accueil.

Identité :

Adresse : 1 rue Germain MULLER 67114 ESCHAU

Téléphone : 03.88.68.56.06

Mail : galipettes@eschau.fr

Agrément CAF : 20 places

Ouverture : 5 jours semaine de 7h30 à 18h30

Type d'accueil :

L'accueil est réservé, en priorité, aux habitants de la Commune. Le tarif horaire est majoré pour les familles Hors Commune.

La structure prend en charge les enfants âgés de 3 mois à 4 ans et propose un accueil à temps plein ou temps partiel, ainsi qu'un accueil d'urgence (3 places correspondant à 15% supplémentaire).

Conformément à la réglementation en vigueur, une place est également réservée pour garantir l'accueil d'un enfant dont les parents bénéficient du « minima social ».

Les conditions générales d'admission sont établies par la Commune. Une Commission d'Attribution des places se réunit, tous les ans, au mois de février. Elle est composée des élus de la Commission sociale et de la responsable de la Petite Crèche.

L'objectif est d'attribuer les places de façon objective en respectant la réglementation d'accueil des enfants de moins de 6 ans.

### **Objectifs de la structure :**

Les objectifs particuliers assignés à la Petite Crèche découlent des valeurs déclinées dans la première partie du projet éducatif.

- ☞ Donner une réponse adaptée aux attentes et besoins des familles.*
- ☞ Informer et accompagner les familles.*
- ☞ Favoriser le développement et l'éveil de l'enfant.*
- ☞ Initier l'apprentissage des règles de vie en société.*
- ☞ S'ouvrir aux autres : créer du lien entre les générations, accueillir l'enfant porteur de handicap ou atteint de maladie chronique, créer des passerelles entre les différents services communaux.*
- ☞ Evaluer les actions : Groupe d'Analyse des Pratiques, questionnaires aux familles, bilan annuel...*
- ☞ Former : lieu ressources pour les stagiaires de différents domaines.*
- ☞ Assurer la sécurité de chacun : PPMS (Plan particulier de mise en sûreté), sécurité incendie, SST, normes HACCP...*

Depuis octobre 2024, une nouvelle prestation s'adresse aux familles de la Commune, et pourra, dans le cadre de la CTG, s'élargir aux Communes voisines : **Le REAAP, Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des parents, « la Parent'Aise ».**

*« Futurs parents, parents, grands-parents, co-parents, y trouveront un espace dédié aux échanges, au partage, au lâcher-prise. En valorisant les parents dans leur rôle, le soutien à la parentalité contribue à prévenir et accompagner les risques pouvant peser sur les relations interfamiliales. Les actions de soutien et d'accompagnement à la parentalité sont des actions mises en œuvre avec et pour les parents sur un territoire. Elles visent à mettre à leur disposition un ensemble de ressources, d'informations et de services pour les accompagner dans l'éducation de leurs enfants, au moment clés de leur vie familiale, si et quand ils en ressentent le besoin »* Extrait du préambule parentalité Elan CAF

Des séances gratuites, de 2h, sont proposées les mercredis matin ou après-midi, avec ou sans intervenant, pour les parents (avec ou sans enfant), selon les besoins et attentes des familles.

## L'Accueil de Loisirs « Les Petits Loups »

L'Accueil de Loisirs « les Petits Loups » est un établissement qui accueille les enfants en âge de scolarisation, c'est-à-dire de l'entrée à l'école maternelle jusqu'à la dernière année de l'école élémentaire, sur le temps périscolaire et en accueil de loisirs.

Son fonctionnement est règlementé par le Code de l'action sociale et des familles et le Code de la Santé Publique.

L'Accueil de Loisirs a obtenu l'habilitation du Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDJES), et la Caisse d'Allocations Familiales participe à son financement. Conformément à la réglementation en vigueur, la direction de l'Accueil de Loisirs est confiée aux agents titulaires des titres ou diplômes requis. Une assurance en responsabilité civile a été contractée afin de couvrir les dommages causés ou subis par les enfants ou le personnel évoluant au sein de la structure.

### Identité :

Adresse : 11 rue de la place des fêtes 67114 ESCHAU

Téléphone : 03.90.29.82.11 Mail

: [petits.loups@eschau.fr](mailto:petits.loups@eschau.fr)

### Accueil périscolaire du midi :

Ouverture : 4 jours/sem : lundi, mardi, jeudi et vendredi : pause méridienne

### Accueil périscolaire du soir :

Ouverture : 4 jours/sem : Lundi, mardi, jeudi et vendredi après l'école.

### Accueil extrascolaire mercredi et vacances scolaires :

#### Ouverture :

- tous les mercredis

🏡 Vacances scolaires d'hiver, de printemps, juillet, de la toussaint  
(fermeture annuelle en août et vacances de Noël)

→ 5 jours/semaine de 7h45 à 18h30

L'accueil de Loisirs est réservé, en priorité, aux habitants d'Eschau.

Les conditions générales d'admission sont établies par la Commune. Une Commission d'Attribution des places se réunit, tous les ans. Elle est composée des élus de la Commission scolaire & périscolaire et de la responsable du Pôle scolaire / périscolaire.

Les places sont attribuées selon les critères définis dans le Règlement intérieur mis à jour régulièrement.

Les Tarifs : La commune propose 6 tranches tarifaires pour permettre à toutes les familles d'avoir accès au service périscolaire et à l'accueil de loisirs. Ces tranches tarifaires sont établies en fonction du revenu fiscal de référence du foyer.

Le tarif est majoré pour les familles hors commune.

### **Objectifs de la structure :**

Les objectifs particuliers assignés à l'Accueil de Loisirs découlent des valeurs déclinées dans la première partie du projet éducatif à savoir :

- 🌱 Développer le bien-être de l'enfant : la construction de sa personnalité, la prise de conscience de sa place par rapport aux autres, répondre à ses besoins selon son âge
- 🌱 Organiser la pause méridienne
- 🌱 Organiser les Réunions de service, pour l'organisation et la cohésion d'équipe, la conduite des projets, l'accompagnement sur le terrain et les consignes de travail
- 🌱 Passerelles avec les différents services communaux, les écoles (maternelles, élémentaire et collège) et les partenaires
- 🌱 Favoriser les liens intergénérationnels
- 🌱 Mettre en place le tri sélectif et les actions pédagogiques autour de l'environnement
- 🌱 Favoriser l'accueil des enfants porteurs de handicap, ou qui ont besoin d'un accompagnement particulier
- 🌱 Soutien à la parentalité : informer et accompagner les familles
- 🌱 Citoyenneté : apprentissage de la vie en société, connaissance et respect de l'autre, création de lien de solidarité...

- ✿ Démocratie : droit à la différence, à la parole et à la participation : ce droit donné à l'enfant et au jeune lui permet de se sentir acteur
- ✿ Questionnaires / bilans / enquêtes de satisfaction
- ✿ Mise en œuvre du PPMS (Plan Particulier de Mise en Sécurité)
- ✿ Accueil de stagiaires et formation des agents
- ✿ Continuité éducative avec les parents

L'enfance et la jeunesse sont des périodes déterminantes du développement de l'individu ; les objectifs doivent donc favoriser l'épanouissement individuel ainsi que l'apprentissage de la vie en collectivité (contraintes et règles de vie). Dans le prolongement des objectifs généraux définis par la commune, l'Accueil de Loisirs est une structure de vie collective qui vise à responsabiliser l'enfant et à le rendre autonome.

### **Le Relais Petite Enfance Intercommunal (RPEI) « Le Gentil'home »**

Le Relais Petite Enfance Intercommunal accueille les assistantes maternelles et les parents de l'intercommunalité (Fegersheim/Lipsheim, Eschau et Plobsheim) dans l'annexe de la Mairie au 62 rue de la 1<sup>ère</sup> Division Blindée (bâtiment « l'Accroche »).

Les permanences d'accueil et certains ateliers (comme les matinées récréatives, bricolages) ont lieu dans ces locaux.

D'autres ateliers comme la Baby-Gym ou l'Éveil Musical ont lieu à l'accueil de loisirs les Petits Loups rue de la salle des Fêtes. Alors que les ateliers Bibliothèque se déroulent dans les locaux de la Médiathèque Jean Egen de la commune (10 rue Germain Muller).

Pour la Commune d'Eschau, le RPEI est animé par deux Éducateurs de jeunes enfants à raison de deux quart-temps.

Identité : RPEI du Gentil'Home

62 rue de la 1<sup>ère</sup> Division Blindée

Tél : 07 77 86 91 70 ou 06 70 71 92 22

Mél : [rpe.intercommunal@fegersheim.fr](mailto:rpe.intercommunal@fegersheim.fr)

Accueils **Eschau** : Mercredi de 13h30 à 17h30

Jeudi de 13h à 17h00

**Fegersheim / Lipsheim** : Lundi de 13h à 19h

Mardi de 13h à 19h

**Plobsheim** : Mercredi de 8h à 12h

Vendredi de 13h à 17h

La Caisse d'Allocations familiales participe au financement du RPEI par le Contrat enfance jeunesse et la Convention Territoriale Globale (CTG).

Les partenaires du RPEI sont la Petite Crèche les Galipettes, le Conseil Départemental (Services de PMI), l'Accueil de Loisirs les Petits Loups, la Médiathèque Jean Egen et les communes partenaires : Fegersheim, Plobsheim et Lipsheim.

La communication auprès des familles et des AMAT se fait par l'intermédiaire du journal d'informations de la commune, les panneaux d'affichage électronique, le site internet de la commune, les affiches, et les journées de rencontre avec les familles. Les préinscriptions aux ateliers se font par le portail internet de préinscription, par retour de mails ou par courrier.

### **Les objectifs du RPEI sont de :**

-  Favoriser le développement sensoriel psychique et moteur de l'enfant en complément de l'accompagnement effectué par les parents et l'AMAT
-  Accompagner l'enfant dans son expérimentation et sa socialisation au travers des ateliers d'éveil.
-  Rompre l'isolement des AMAT
-  Participer à la professionnalisation des AMAT en transmettant des pratiques adaptées aux jeunes enfants
-  Soutenir et accompagner les AMAT dans leur pratique quotidienne en favorisant des échanges

- ✿ Donner la possibilité aux adultes usagers d'utiliser un matériel adapté avec un ou plusieurs objectifs pédagogiques.
- ✿ Favoriser des échanges intergénérationnels lors des rencontres
- ✿ Permettre la valorisation de la profession d'AMAT : groupe d'analyses de pratiques professionnelles, formations continues, ateliers thématiques sur des problématiques de développement de l'enfant,
- ✿ Informer et donner une réponse adaptée aux attentes et besoin des familles :  
liste des AMAT, places disponibles, accueils...
- ✿ Informer et conseiller sur les droits des parents et des AMAT
- ✿ Organiser des soirées à thèmes
- ✿ Établir un règlement de fonctionnement pour les familles.

Le RPE joue un rôle important auprès des familles, des AMAT et des enfants.

La fréquentation par les amats et les parents est libre et totalement gratuite.

### **Animation Jeunesse, F.D.M.J.C. Alsace**

La Commune, dans le cadre de sa politique en faveur du développement de l'animation socio-éducative de la jeunesse, a décidé de confier l'animation jeunesse à la F.D.M.J.C. D'ALSACE. La F.D.M.J.C s'engage, à son initiative, à mettre en œuvre, le programme d'actions en direction des jeunes, tel que défini à la convention.

L'Animation jeunesse est une structure qui accueille les jeunes dès l'entrée au collège jusqu'à 18 ans.

#### **Les 4 temps d'accueils**

1/ Accueil libre au local, -espace qui leur est dédié- :

Du mardi, jeudi et vendredi de 16h à 18h00. Mercredi de 14h à 18h.

Après les cours, les jeunes ont la possibilité de se retrouver au local et de profiter des installations sur place (billard, jeux de société, PC, console...).

L'accueil est gratuit et sans inscription préalable, et toujours encadré par l'animateur de référence.

## 2/ Accueil pendant les vacances scolaires

L'animation jeunesse propose durant les périodes de vacances scolaires, d'hiver, de printemps, de la Toussaint et d'été (fermeture annuelle les 2 premières semaines d'août et à Noël) un panel d'activités variées. Un tract de communication est diffusé entre 2 à 3 semaines avant le début des vacances. Horaires selon programmation.

La participation aux activités se fait sur inscription.

## 3/ Accueil au collège

Atelier au collège durant la pause méridienne, une fois par semaine.

Des interventions ponctuelles ont lieu tout au long de l'année scolaire, en partenariat avec la direction du collège, tels que :

- 🌱 Organisation du bal des 3<sup>e</sup>
- 🌱 Organisation d'un événement sportif en fin d'année scolaire
- 🌱 Apport d'outils pédagogiques sur différentes thématiques dédiées aux jeunes
- 🌱 Accompagnement des jeunes en « décrochage scolaire »
- 🌱 Accompagnement et préparation au forum des métiers (atelier CV et lettre de motivation)

## 4/ Conduite de projets

Un accompagnement est proposé pour les projets individuels et/ou collectifs pour permettre aux jeunes d'être dans une démarche constructive et autonome.

Les partenaires :

- Les associations locales
- Les entreprises locales
- L'Accueil de Loisirs Les Petits Loups
- La Résidence Séniors Dinah Faust
- L'Animation jeunesse des autres territoires

## **Les objectifs de l'animation jeunesse sont :**

L'objectif principal est celui de faire prendre conscience aux jeunes de leurs aptitudes à développer leur personnalité et à se préparer à devenir des citoyens actifs et responsables d'une communauté vivante.

Celui-ci se décline de la manière suivante :

- ☞ se retrouver afin de mieux se connaître et de nouer des relations durables,
- ☞ réaliser des projets personnels et/ou collectifs en bénéficiant d'un accompagnement,
- ☞ développer l'autonomie et la responsabilisation développer des compétences informelles au travers de gestion de projets être valorisés par une approche appréciative de leurs expériences en tant que acteurs et citoyens
- ☞ prendre connaissance des actions du territoire et d'y prendre part en tant que citoyens
- ☞ favoriser les liens intergénérationnels
- ☞ intégrer les jeunes en situation de handicap